

L'ACDI intégrée au MAECI

L'AQOCI dénonce le détournement de la coopération internationale

Montréal, le 22 mars 2013 – L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) dénonce le virage idéologique qui subordonne désormais la solidarité internationale aux intérêts de la politique étrangère et commerciale canadienne. La décision hautement politique d'intégrer l'Agence canadienne de coopération internationale (ACDI) au ministère des Affaires étrangères du Canada menacera l'efficacité de la coopération et de la solidarité internationale et est un affront direct aux valeurs qu'elles portent. Selon Denis Labelle, président de l'AQOCI : « Plutôt que d'asservir la coopération internationale en intégrant l'ACDI au ministère des Affaires étrangères, le gouvernement canadien aurait mieux fait de créer un ministère de la Coopération internationale, afin de consolider une structure pour l'aide publique au développement qui soit dédiée à la solidarité internationale et surtout, en lui conférant plus de pouvoir ».

Caractéristique de l'approche du gouvernement conservateur, cette mise sous tutelle a été décidée sans consultation des organismes de coopération internationale et sans débat parlementaire, au mépris des institutions démocratiques canadiennes. Si l'on se fie aux orientations imposées par le gouvernement conservateur à l'ACDI depuis son arrivée au pouvoir, ce virage aura pourtant des conséquences dramatiques sur les partenariats de longue date à l'étranger et sur la place de la société civile en coopération, au bénéfice du secteur privé canadien. L'expertise importante accumulée à l'ACDI au cours de ses 45 années d'existence risque de plus d'être perdue en grande partie. Alors que M. Fantino parle des « investissements du Canada dans le domaine du développement international », les organismes de coopération croient fermement que le discours du profit est en contradiction directe avec les valeurs et objectifs portés par la solidarité internationale.

« Le gouvernement risque fort de mettre de côté les critères de la loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle : la contribution à réduire la pauvreté, le respect du point de vue des plus pauvres et la compatibilité avec les engagements canadiens en matière de droits de la personne. »

Dans un monde où presque un milliard de personnes souffre de la faim alors que nous détenons assez de ressources et les technologies nécessaires pour nourrir 12 milliards d'individus, le Canada doit être en mesure de promouvoir autre chose que ses propres intérêts à l'international et répondre à l'injustice. Au final, ce sont les populations du Sud qui ont déjà été au cœur du mandat de l'ACDI qui souffriront le plus de cette tutelle.

Dans le cadre de la campagne partenaires solidaires, l'AQOCI intensifiera la mobilisation de son réseau à travers le Québec et en collaboration avec les organisations canadiennes afin de faire valoir une coopération qui respecte les droits de toutes et tous, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'environnement.

-30-

Pour information :

Amélie Nguyen
Association québécoise des organismes

de coopération internationale (AQOCI)
analyste@aqoci.qc.ca
514 871-1086, poste 210 ou 514 602-0121